

**Trame des principaux messages
GTT Lyon-Villeurbanne
Conseil de développement**

Révision du PLU-H

V8 20 05 2013



Les spécificités de la démarche du CDD sur le secteur Centre Lyon-Villeurbanne

➤ **Un « secteur » qui n'est pas tout à fait une Conférence Locale des Maires comme les autres** : rassemblant les deux plus grosses communes (dont la ville-centre) et comptant autant d'habitants que les 8 autres CLM réunies

➤ **Limites de l'exercice**

- réflexions du CdD ciblées sur le « croissant Est », entre voie ferrée et boulevard périphérique Laurent Bonnevey (parties des 3^e, 7^e et 8^e arrondissements et Villeurbanne), territoire qui connaît de fortes mutations, sans exclure des considérations plus générales

- travail en un temps très limité (décembre 2012- avril 2013), connaissances partielles, complexité territoire et complexité PLU-H, masses d'informations à digérer, approche non exhaustive. *Le CDD souligne au passage l'importance de la matière (études, analyses, informations..) dont disposent non seulement GdLyon et Agence mais aussi services municipaux de Lyon et Villeurbanne (habitat, urbanisme, espaces verts..)*

➤ **Dialogue amorcé avec les conseils de quartier (CQ) et comités d'intérêts locaux (CIL)**

- retours sur les premières réflexions menées dans les CQ et CIL via les représentants territoriaux du CdD

- diffusion prévue de la contribution du CdD sur Lyon-Villeurbanne aux CQ et CIL+ temps de présentation et échanges en atelier CQ/CIL par quelques membres du CdD

Analyses et premières pistes de propositions

Sommaire

1. Prendre en compte le secteur Centre dans son environnement et dans sa déclinaison par quartiers. *Croiser les échelles territoriales*
2. Habitat, mixité sociale, diversité sociale, *Focus sur foncier, renouvellement urbain, devenir du parc existant*
3. Multifonctionnalité et centralités urbaines
4. Mobilité urbaine et secteurs de densification
5. Paysage urbain et densification
Zones pavillonnaires, urbanisme de négociation, paysage le long rues
6. Nature en ville : la révolution verte
7. Identités / spécificités des quartiers, patrimoine, vivre ensemble
8. Conforter les démarches participatives accompagnant le PLU-H et sa mise en œuvre

1. Prendre en compte le secteur Centre dans son environnement et dans sa déclinaison par quartiers

De l'importance de croiser différentes échelles territoriales

Sans mettre en cause le découpage communes et arrondissements, le CDD insiste sur ces **trois échelles** :

➤ **Celle du cadrage stratégique du SCOT**, à l'échelle de l'agglomération, des dynamiques globales de développement, de la multipolarité, des fonctions métropolitaines, et aussi dans ses liens avec les couronnes périphériques

➤ **Celle du « bassin de vie intermédiaire », secteur centre Lyon-Villeurbanne, échelle pertinente de mise en cohérence** : pour organiser la multi polarité à cette échelle, promouvoir une vision d'ensemble et solidaire sur l'habitat, la diversité sociale dans les différents quartiers et le maintien d'activités économiques, identifier les secteurs à développer en priorité...

... espace d'intensité urbaine forte où il faut concilier densification, organisation des déplacements et mobilité durable, promouvoir la qualité urbaine et paysagère, et notamment un plan d'ensemble de reconquête de la place de la nature en ville.

➤ **Celle des quartiers dans leur diversité et leur singularité, comme espaces de vie quotidienne de proximité / de « vivre ensemble »** (équipements commerces et services, la « ville des courtes distances »), lieux où s'apprécie en premier l'impact de la densification sur la qualité urbaine et le respect de l'identité des quartiers, le déficit de présence végétale, les éléments de patrimoine à préserver...

.... et lieux où s'expriment fortement les attentes et la vigilance des citoyens sur leur cadre de vie, à travers des structures ou des démarches qui sont particulièrement vivantes sur Lyon et Villeurbanne, et parfois porteuses de projets (jardins partagés,)

1. Croiser les différentes échelles territoriales (suite)

Le Conseil de devt estime essentiel que l'approche du PLU-H combine pleinement ces différentes échelles. Il insiste sur quelques points :

➤ **Traiter les complémentarités Lyon - Villeurbanne tout en respectant leur identité** (notamment l'attachement de citoyens et élus à l'urbanité spécifique de Villeurbanne)

- *la hiérarchie des centralités* » Ex : le quartier des Gratte-ciel à Villeurbanne qui fait partie de l'hyper-centre fait aussi office de centralité dans sa commune
- *les cohérences d'aménagement* à assurer de part et d'autre de la limite intercommunale : par exemple impact du projet Part-Dieu à l'Est....
- *une mise en commun des études intéressant les deux communes*

➤ **Porter attention aux secteurs jointifs avec la première couronne** de l'agglomération, à des enjeux d'aménagement parfois délaissés car situés aux « franges », pouvant appeler un portage intercommunal ou d'agglomération

Exemples : Kimmerling (Villeurbanne-Bron), axe route de Genas (Bron), axe Commandant Charcot (Ste Foy), secteur Valvert (Tassin), etc... Secteur Saint-Jean à Villeurbanne : capacité d'accueil importante d'habitat, à penser en synergie avec les transformations de Vaulx en Velin, et en meilleure connexion avec l'intérieur du périurbain

➤ **La prise en compte de la singularité et l'identité des quartiers conduit à insister**

- **sur des réponses souples et « sur mesure »** : OAP, capacité d'adapter les règles de paysage urbain et de qualité urbaine à chaque contexte (*voir propositions plus loin*)
- **sur l'importance de l'écoute des citoyens**, dans l'élaboration et aussi la mise en œuvre du PLU-H, pas seulement sur les « grands projets » mais aussi sur la production de l'urbanisme ordinaire (*voir propositions plus loin*)

2. Habitat, mixité sociale, diversité sociale,

Forte convergence sur trois objectifs globaux

➤ Poursuivre la production pour l'accueil de populations nouvelles et pour les besoins d'évolution résidentielle des habitants actuels

Secteurs mutables à densifier en lien avec TC, renouvellement urbain (friches , secteurs en reconquête ou quartiers faiblement denses ...)

➤ Poursuivre activement la politique de mixité sociale

- Atteindre le nouvel objectif de 25% de logement social de la loi SRU pour Lyon et les objectifs propres fixés par Villeurbanne (stabilisation 27 %).
- Accentuer l'effort de construction de logement social et intermédiaire abordable dans arrondissements et quartiers déficitaires, privilégier le diffus.
Affiner l'outil SMS (secteurs de mixité sociale).
- Dans les quartiers à forte concentration de logements sociaux, rechercher une diversification plus grande de l'offre de logements, particulièrement dans les quartiers Est.

➤ Au-delà de la mixité sociale, travailler sur la diversité des besoins et la diversité sociale dans chaque commune / arrondissement / quartier

- Analyser les besoins spécifiques : logements d'insertion et hébergement d'urgence, personnes âgées, familles nombreuses, étudiants et jeunes actifs, personnes à handicaps physiques ou psychiques .Affiner les objectifs de programmation
- Proposer des solutions de vivre ensemble plutôt que la juxtaposition de réponses spécifiques par catégories (logements étudiants dans le diffus, programmes intergénérationnels..)
- Expérimenter des solutions innovantes prenant en compte l'évolution des modes de vie (cf projet Bihome-Icade d'habitat modulable, habitat coopératif....)

2. Habitat, mixité sociale, diversité sociale (suite)

Focus du Conseil de devt sur trois enjeux stratégiques :

1/ L'indispensable politique foncière

Rappel de l'impact des projets urbains ou de densification annoncés sur la montée des prix fonciers

Sur le secteur Centre plus encore qu'ailleurs : Nécessité d'engager une stratégie de maîtrise du foncier et de son coût, **en faveur du logement « abordable »** au sens large, et de la mixité sociale.

Combiner une **diversité d'outils fonciers** :

- Actions d'anticipation moyen terme (ZAD, réserves foncières le long futures lignes TCSP...)
- Maîtrise publique renforcée des opérations les plus importantes
- Outils de régulation du marché foncier (généralisation des SMS, protocoles de bonne conduite,
- Développement des montages en partenariat avec opérateurs privés et les propriétaires dans des cadres conventionnels, avec contre parties sociales, baux emphytéotiques, usufruit...

2/ Le renouvellement urbain dans les ensembles d'habitat social du croissant Est Lyon Villeurbanne

Démolition ou réhabilitation ? Des projets de transformation urbaine radicale comme à la Duchère ou à Vaulx en Velin ne sont pas forcément justifiés partout.

- Certains ensembles sont bien intégrés dans le fonctionnement de la ville et la vie sociale
- Ne faut-il pas être plus audacieux sur les quartiers les plus enfermés, les plus coupés de la trame urbaine, et fonctionnant socialement comme des « ghettos » ?

➤ **Proposition de considérer la question de l'ouverture/l'enclavement d'un quartier** comme centrale dans les débats. A ce titre, prendre en considération les **perceptions qu'ont les habitants** sur les conditions de vie dans le quartier et leurs attentes en matière de relogement éventuel.

Exemples à approfondir : Mermoz Sud, Lenglet-Santy, articulation entre quartier des Buers et opération « Terrain des sœurs »



3/ L'intégration dans le PLU-H, toutes les dimensions du PLH, en particulier :

Mettre l'accent sur le devenir du parc existant, public et privé :

- Lutter contre l'habitat indigne ou dégradé, intervention copropriétés sociales, réhabilitation parc HLM
- Poursuivre et amplifier les programmes de renforcement de la performance énergétique des bâtiments (isolation thermique, réseaux de chaleur..)
- Renforcer le rôle social du parc privé (mixité) en développant le conventionnement avec et sans travaux
- Pour cela : articuler l'intervention du Grand Lyon (financements) avec celle de l'Etat (cf. Anah, aide à l'amélioration thermique, incitations fiscales...) ou d'autres collectivités (cf. Région, Département...)

Soutenir la mise en œuvre du droit au logement : accès et maintien dans le logement, connaissance des demandes, accompagnement des ménages, prise en charge de populations spécifiques, gestion des situations de crise (cf. bidonvilles...)

3. Centralités urbaines et multifonctionnalité en ville

Trois enjeux soulignés par le Conseil de développement :

1/ Réussir les polarités majeures qui font la métropole

- Bien sûr conforter la Part Dieu pour les fonctions métropolitaines majeures et activités tertiaires est essentiel,
- ...mais une distribution de celles-ci sur les principaux pôles de la métropole, des Gratte ciel à Vaise et à la Soie, mais aussi à deux ou trois autres pôles qui correspondent aux stratégies des acteurs économiques doit être affirmée et construite durant le temps de ce PLUH

2/ Conforter des polarités urbaines de proximité contribuant à la ville des courtes distances

Dans certains secteurs du centre, il manque un regroupement des commerces et services qui offre la diversité nécessaire et permette la densification nécessaire à cette même concentration

- Y favoriser l'artisanat, les services de proximité, les activités avec emplois peu délocalisables, le petit commerce, circuits courts... et pourquoi pas de « l'entrepreneuriat social » (recyclage circuit très court)
- Veiller à assurer les besoins (petite enfance, seniors, activités sportives) par quartier grâce à des réservations adaptées
- Rechercher des solutions pour éviter la substitution d'activités de service (téléphone, banques, ...) à celles du commerce traditionnel (bouche, alimentaire, ...) lors des cessions de bail notamment



3/ Maintenir une mixité de fonctions et donc des emplois artisanaux et de services malgré la pression foncière

- **définir des ilots artisanaux et commerciaux ou de services protégés de la pression foncière** à l'image d'opérations anciennes telles que dans le 8ème ou très récentes comme Vaise
 - *Seule l'intervention de la collectivité sur le **foncier** permet de maintenir ainsi des ilots aptes à recevoir de la petite production comme de l'artisanat et des services de proximité d'où réservation de tènements de taille significative.*
 - *Exemple d'application de mixité fonctionnelle: secteur Gare de Villeurbanne-pôle Pixel – Carré de Soie*

- **Repenser (après évaluation) le zonage URM pour permettre le maintien ou la création de petites activités non polluantes et non nuisantes dans le tissu urbain**

A condition que soient développés parallèlement au PLUH des dispositifs, tels des **conventions silence** avec les transporteurs, qui garantissent le bon fonctionnement de ces entreprises tout en offrant une acceptabilité reconnue des habitants du voisinage

Ne faudra-t-il pas repenser les « **activités acceptables** » en tissu urbain dense?

 - *Nécessité d'un travail de pédagogie pour changer l'image des activités artisanales : qui ne sont pas toutes causes de nuisances sonores et consommatrice d'espaces (stationnement...) et en journée uniquement*
 - *Encadrement pour les activités avec nuisances présumées : activités liées à l'approvisionnement (commerces au sens large), aux services médicaux publics, réparations y compris garages, culturels, conviviaux y compris bars, restaurants et établissements de nuit*

4. Mobilité urbaine et secteurs de densification – Lien PLU-H / PDU

Transports en commun : deux axes prioritaires structurant l'urbanisation future

- **Programmer l'extension de la ligne A7** sur Lyon puis Villeurbanne **et en même temps** les projets de densification et de renouvellement urbain le long de cette ligne. Réserver au PLU-H les emprises nécessaires.
- **Mise en site propre du C3** (Saint Paul - Villeurbanne- Vaulx en Velin) sur la totalité de son itinéraire : ligne structurante dont le niveau de service est handicapé par son irrégularité
- A terme, étudier la possibilité d'une meilleure desserte du quartier St Jean de Villeurbanne en lien avec les perspectives de le retenir comme secteur de densification

Stationnement : un enjeu majeur en zone dense

Développer les réflexions sur de nouveaux modèles économiques du stationnement (mutualisation, foisonnement, tarification, extension du stationnement résidentiel comme alternative...),

- Centre-ville bien desservi en TC : **réduire le nombre de places de stationnement par logement**, et fixer des règles « plafond » comme pour les bureaux
- Alléger dans certains secteurs les exigences de stationnement **en sous-sol** (problèmes de surcoûts, d'imperméabilisation des sols..) en recherchant des solutions alternatives à proximité
- Prévoir des solutions plus diversifiées pour les **parkings visiteurs**
- Imaginer un système de **stationnement moyenne ou longue durée** (payant) de type « parcs publics relais de proximité » pour le stationnement résidentiel (cf expce LPA)

Renforcer le réseau modes doux

- Développer les pistes/bandes cyclables : compléter le maillage notamment à partir des collèges et des lycées. Créer des parkings vélos

Logistique urbaine :

- Mettre en œuvre les réflexions engagées en prévoyant au PLUH des localisations pour les « espaces de logistique urbaine »

5 Paysage urbain et densification

Renouvellement urbain des espaces pavillonnaires.

Enjeu important sur Lyon et Villeurbanne, secteurs densifiés parfois de façon anarchique ou avec des divisions parcellaires désordonnées, laissées au gré d'initiatives individuelles, sous la pression d'opérateurs... Quelle acceptabilité ?

1° Elaborer un plan d'ensemble pour une meilleure intégration des quartiers dans la trame urbaine

- > recueillir les points de vue des habitants
- > densifier en priorité quartiers pavillonnaires dégradés sur un plan patrimonial et avec bonne desserte TC
- > éviter de densifier les espaces pavillonnaires qui offrent des respirations urbaines ou espaces de verdure (exemples : avenue Paul Santy, rue Général André)
- > mobiliser outils PLUH, OAP, opérateurs, action foncière ...

2° Trouver le bon équilibre entre mutation et maintien du caractère du quartier

- > travailler sur l'enjeu patrimonial : identité du quartier, éléments bâti remarquables, forme urbaine, espaces publics..
- > moduler la densification en fonction des caractéristiques des secteurs, telles que qualité de desserte TC, raccord avec le paysage environnant, proximité autre projet
- > explorer la possibilité de densifier en recul (au delà de la bande des 20m) pour préservation du paysage urbain de la rue. A expérimenter dans certains secteurs (ex : route de Vienne)

3° Eviter la transformation brutale et sans transition

- > développer des produits et formes architecturales intermédiaires entre collectif et individuel (voir PLH de 2006 à mettre réellement en œuvre) : individuel groupé, petits collectifs, « villas collectives » (comme en Alsace)

5. Paysage urbain et densification

Assouplir et affiner les règles de paysage urbain

➤ Privilégier un « urbanisme négocié » au service de la qualité urbaine et permettant davantage le « sur-mesure »

- trop de rigidités dans les règles empêchent l'adaptation à chaque contexte et freinent l'imagination des concepteurs. *Favoriser la démarche de projet y compris dans l'urbanisme ordinaire*
- la quête « d'une ville plus dense, plus verte, plus respirante », suppose de concilier des objectifs parfois contradictoires : moins d'emprise au sol pour plus d'espaces en pleine terre, maîtrise des hauteurs, vues suffisamment dégagées, contraintes de stationnement s/sol... Des arbitrages fins pour optimiser la qualité urbaine appellent souvent du « sur mesure » (*cf pratiques de pays anglo-saxons*)

Proposition : autoriser (dans certains périmètres) l'adaptation des règles de paysage urbain (par exemple modulation des hauteurs, marges de recul...) *sous réserve que* cette adaptation respecte les orientations d'aménagement et l'esprit des lieux (cf OAP), s'appuie sur des compétences collectives (cf séances avec l'architecte-conseil à Lyon), et sur une concertation ouverte avec les habitants

Nota : la pratique des « périmètres d'intérêt patrimonial » à Lyon va déjà en ce sens

5. Paysage urbain et densification

Assouplir et affiner les règles de paysage urbain (suite)

➤ Améliorer la qualité du paysage urbain de la rue

(revisiter et affiner certaines règles des zones denses notamment zone URM)

Aller plus loin dans la volonté initiale du PLU de lutter contre l'uniformisation et la banalisation de la production architecturale, et contre le durcissement du paysage de la rue (faire bilan de la mise en oeuvre zone URM), à Lyon et Villeurbanne

- **multiplier les respirations** sous des formes diverses : mieux que les « césures », prévoir des « ouvertures » ou « décrochements » dans le bâti pour y glisser du vert ;
- autoriser davantage les constructions **en retrait**, permettant d'aménager des jardins en bordure de rue
- être plus exigeant sur les **prospects** pour **éviter certains vis-à-vis contestables**
- mieux maîtriser la place de la voiture dans l'occupation de l'espace (cf notamment propositions concernant le stationnement)

6. Nature en ville : la révolution verte

De fortes attentes

- *« Pour une ville plus dense plus mixte plus verte »*

Contexte : un changement profond du regard et des attentes des citoyens, sur la place de la nature que traduit ce slogan du CDD.

Acteurs associatifs, projets citoyens (jardins partagés...), mais aussi les services des villes (Lyon Villeurbanne), du Gd Lyon, agence d'urbanisme jouent un rôle moteur dans ce changement culturel

- *Inscrire Lyon dans une dynamique portée par beaucoup d'autres villes et métropoles d'Europe et d'Amérique du Nord : la révolution verte (cf récente exposition « Carrot City » à Lyon). La « réseau nature » apparaît aujourd'hui aussi structurant pour les territoires urbains que les réseaux de transports*

- *Constat : le croissant Est de Lyon –Villeurbanne présente un aspect globalement très minéral, et justifie des propositions fortes (visites de Mermoz, Jean XXIII-Bd Pinel, Bellecombe et autres quartiers de Villeurbanne...)*

6. Nature en ville : la révolution verte (suite)

Rappel de cinq orientations

retenues par le CDD à la suite du cycle « nature en ville » organisé en 2012

- **Reconquérir par le végétal l'espace urbain**, qu'il soit public ou privé, particulièrement dans les quartiers les plus déficitaires. Création de nouveaux parcs et jardins, plantations d'alignement, végétalisation des friches et délaissés, des parcelles et des intérieurs d'ilots, pieds d'immeubles.. Mobilisation d'outils fonciers
Les projets de densification doivent s'accompagner d'espaces nature, pour une ville plus conviviale et plus humaine
- **Développer un maillage de cheminements verts**, reliant les différents parcs, espaces verts et espaces sportif entre eux, support de modes doux (piétons vélos...) **à combiner le plus souvent possible avec la trame verte et bleue** (corridors écologiques)
- **Préserver et développer la biodiversité**, en protégeant la continuité des corridors écologiques existants et en développant la trame verte et bleue, aujourd'hui quasi absente dans la partie dense de l'espace central de Lyon-Villeurbanne
- **Atténuer les effets du réchauffement climatique**, en végétalisant les ilots de chaleur comme la Part-Dieu, en développant les toitures végétalisées ou les murs végétaux etc
- **Développer une gestion durable et partagée et faire de la nature un élément du vivre ensemble**, en développant les pratiques sociales et diversités d'usages liés à la nature, en s'appuyant sur les initiatives citoyennes comme celle des espaces nourriciers ou jardins partagés

Pour aller plus loin dans le PLU-H en zones denses : six propositions

1/ Identifier les « zones de carence végétale » à travers divers indicateurs

- Soutien à l'analyse cartographique de l'agence, basée sur distance maximale acceptable d'un espace vert de son domicile (250 m, 500 m, ou 1 km selon taille espace vert)
- Recueillir le point de vue des habitants d'un quartier sur les déficits d'espace nature. Tester l'indicateur « coefficient de biotope par habitant », notamment dans les secteurs de densification

2/ Travailler aussi sur « l'intensité verte » d'un quartier (perception visuelle globale, vue par un piéton dans la rue)

- Combiner dans les propositions : davantage de plantations dans les rues (arbres d'alignement), les places, les cours d'écoles..., et assurer la continuité visuelle avec les espaces privés végétalisés.
- Préférer dans les îlots privés les espaces plantés visibles de la rue plutôt qu'en cœur d'îlots. Limiter la hauteur des murs, préférer les grilles transparentes. Prévoir certains immeubles en retrait

3/ Lutter contre l'imperméabilisation des sols et des espaces

- Pour les projets immobiliers, être plus exigeant que les règles actuelles du PLU en matière de % d'espaces libres et espaces verts en pleine terre
- Prévoir des règles incitatives pour toits végétalisés (cf PLU de Paris coefficient de biotope)
- Développer un plan de végétalisation/déminéralisation des espaces trop « bitumés » ou « bétonnés » : accotements, surfaces de parkings, cours d'écoles, voisinages infrastructures, entrées tunnel etc...

4/ Biodiversité : suivre les recommandations de la FRAPNA :

- consolider et restaurer les corridors écologiques existants, annexer au PLUH la carte FRPNA-agence comme outil de vigilance;
- Dans la zone dense, valoriser tous les délaissés urbains (même temporaires) comme réservoirs de biodiversité et nature sauvage, et les relier entre eux notamment par alignements d'arbres, haies etc..

5/ Développer à travers le PLUH les jardins partagés : réserves foncières, ou opportunités liées à des projets immobiliers, projets issus d'initiatives associatives ou de collectivités

6/ Préconisation de méthode : des schémas verts couvrant les différents territoires, inspirés des « plans guide » élaborés par services de Villeurbanne ou des schémas de l'agence d'urbanisme. Serviraient de cahier des charge pour le PLU-H et les actions opérationnelles. Assimilables à des OAP ?

7. Identités des quartiers, patrimoine, vivre ensemble

Identités ou singularités des quartiers ?

Densifier, transformer la ville, tout en respectant l'identité des quartiers: expression souvent entendue dans les réunions, préoccupation prise en compte de plus en plus dans les documents de planification (POS puis PLU...) et les projets d'urbanisme.

Le Conseil de développement prend pleinement en considération cette échelle du quartier, qui est celle de la proximité, tout en rappelant ou en précisant :

- que le concept d'identité *ne doit pas être porteur d'une vision enfermante*, le lien entre quartiers et l'accès à tous les territoires de la ville étant tout aussi important dans une vision citoyenne
- que le quartier est *l'une des échelles, pas la seule*, de la vie urbaine et des pratiques des habitants (cf. introduction), et qu'elle ne doit pas être opposée à une vision solidaire entre les différents territoires et populations qui composent la ville
- qu'il existe des *degrés variables d'intensité* dans ce qui fait l'identité des quartiers
- ne faut-il pas parler aussi *de spécificités* ou de *singularités* des quartiers tout autant que *d'identités* ?

Voir l'intéressante carte de l'agence d'urbanisme sur la « singularité patrimoniale des quartiers »

Cette nécessaire vision interactive ressort aussi beaucoup des échanges entre Conseil de développement, associations, conseils ou comités de quartiers.

S'exprime à la fois l'attachement à son quartier et à sa ville.

Le Conseil de développement préconise que cette vision de ce qui fait la singularité des quartiers soit nourrie par le croisement des regards des habitants du quartier et des regards extérieurs (l'image du quartier)

7. Quartiers, patrimoine, vivre ensemble **Quelques pistes**

Mutabilité et repères patrimoniaux:

Aux cotés des protections majeures (patrimoine UNESCO, AVAP Croix Rousse - Gratte Ciel, Musée urbain Tony Garnier; sites ou bâtiments classés...), renforcer dans les quartiers « ordinaires » la prise en compte des éléments de patrimoine

- Affiner la notion de patrimoine : bâtiments ou lieux caractéristiques de l'atmosphère du quartier, emblèmes, « intensités discrètes » (motifs architecturaux, marchés, petit patrimoine...), les écoles, ambiances urbaines caractéristiques (exemple Villeurbanne),
- À travers une déclinaison diversifiée du patrimoine : architectural, industriel, artisanal, les « savoir-faire », l'immatériel, la mémoire des lieux et des habitants
- S'appuyer, outre les associations spécialisées, sur des outils tels que le Rize à Villeurbanne pour travailler avec les habitants les quartiers de mémoire et patrimoine, étendre la démarche « Esprit des lieux » développée au Carré de Soie, les commissions patrimoine des Conseils de quartiers, les travaux d'étudiants etc..
- Utiliser les OAP et périmètres d'intérêt patrimonial comme outils de vigilance. Lorsque des décisions sont à prendre sur des sujets sensibles , organiser en amont des concertations avec experts, associations, représentants d'habitants
- Valoriser exemples de densification réussis (ex quartier de la gare de Vaise...)

Le quartier, espace de vie de proximité

- Valoriser dans le PLUH, ce qui « fait quartier » dans les pratiques de vie quotidienne des habitants en terme de déplacements, modes doux, lieux de travail, commerces, marchés, vie sociale et culturelle, sportive, animations, lieux de rencontres...
- Prendre en compte les attentes en terme de services et équipements publics de proximité, d'espaces publics, et aménagements locaux

8. Conforter les démarches participatives accompagnant le PLUH et sa mise en oeuvre

En synthèse des propositions déclinées dans cette contribution sur l'écoute des habitants

- **Prolonger dans la durée les actions de concertation engagées sur Lyon** (arrondissements, conseils de quartiers, CIL...) et sur **Villeurbanne** (ateliers participatifs...) pour finaliser le projet de PLU-H d'ici 2016.

S'appuyer sur l'expression citoyenne issue des quartiers, mais aussi sur celle d'associations ou structures ayant une vision territoriale plus large.

- **Développer l'association des habitants à la mise en œuvre du PLUH**, notamment sur des sujets comme : conditions de densification et qualité urbaine, identité des quartiers et préservation du patrimoine, négociation de l'insertion de projets dans le paysage urbain, place de la nature en ville etc.

Associer les habitants pas seulement sur les grands projets mais aussi dans la *production de l'urbanisme ordinaire*

Diffuser les *bonnes pratiques de concertation* déjà mises en œuvre